Mais elle ne se plaignait pas; entre ces deux êtres qui l'adoraient, Jacques et Laure, elle se sentait heureuse.

A M. de Rhodes qui s'alarmait parfois de sa pâleur, elle répondait :

—C'est le changement de vie qui en est cause. A Argelles, j'étais toujours dehors, au grand air; ici, au contraire, je vis enfermée; cela m'éprouve peut-être légèrement.

—Il faut sortir, disait Jacques; aller te promener au Bois, soit à cheval, soit en voiture.

—Avec qui? Pas avec toi, c'est impossible. Maurice n'a plus le cœur aux courses équestres, et maman est trop occupée pour perdre son temps en voiture. D'ailleurs, j'aime mieux rester avec toi.

Une pluie de baisers accompagnant ces paroles achevait en général de rassurer M. de Rhodes.

Mais le lendemain de l'arrivée de Jean Tailladet, Souriquette subitement se trouva plus malade.

Son café au lait du matin, auquel depuis quelque temps elle trouvait une saveur amère, lui occasionna un malaise extraordinaire, et aviva encore ses habituelles douleurs de tête.

Elle voulut réagir et essaya de se lever; mais elle perdit connaissance.

Laure qui vint pour l'embrasser la trouva assise au bord de son lit: la tête appuyée sur ses oreillers, inanimée, blanche comme un cadavre, toute froide, et cependant baignée d'une sueur abondante.

Elle fut sur le point de pousser des cris de folle.

Son intelligence la retint à point, en lui faisant pressentir que Jacques de Rhodes, le premier, devait connaître cette situation.

Or, si elle appelait les gens de la maison, le comte ne pourrait pas venir.

Immédiatement, sa résolution fut prise.

Elle recoucha sa fille dans son lit, alla mettre soigneusement les verrous aux deux portes de la chambre, celle qui allait dans le corridor, et celle qui donnait dans son appartement à elle; et sûre de ne plus être surprise, Laure se précipita chez M. de Rhodes.

Le comte était levé, et lisait une lettre.

Cette lecture devait être importante, car ses fines narines frémissaient violemment, et entre ses deux sourcils, la fameuse ride apparaissait.

—Venez vite! s'exclama Mme Vallauris. Henriette est au plus mal, peut-être morte.

Il se dressa comme si un ressort l'eût touché, mais retomba aussitôt assis le visage aussi livide que si lui aussi, il allait mourir.

—Morte!....répéta-t-il. Ah! Dieu du ciel, c'est cette maudite qui l'a tuée!....

Laure crispa ses doigts sur la manche de Jacques.

—Si vous vous laissez aller, il sera trop tard, dit-elle.

Rappelez votre courage, ça presse. Les portes sont fermées, venez sans crainte.

Elle se dirigea de nouveau vers la chambre d'Henriette, suivie de Jacques chancelant comme saisi d'ivresse.

La jeune fille, qui n'avait pas repris connaissance, finit par revenir à elle, sous leurs soins empressés.

Elle se plaignit tout d'abord de vives douleurs dans la tête et dans le ventre.

Jacques tenait sa main dans la sienne; elle continuait à être glacée, le pouls battait très lentement, à peine quarante fois par minute; le comte sentait sous ses doigts trois ou quatre pulsations très faibles, et cependant avec un choc particulier, puis une suspension se produisait, comme si la mort arrivait.

Laure et lui ne vivaient plus.

Ah! fous! fous! qu'ils étaient tous les deux, de ne pas avoir éloigné leur enfant adorée de la vipère maudite qui sans doute l'avait tuée!

Ils ne se parlaient pas l'un et l'autre, et cependant ils pensaient les mêmes choses.

Mme Vallauris se disait que Diane avait commis ce crime après son explication de la veille avec elle....

Et Laure qui avait cru à sincérité, qui avait eu pitié de sa douleur! ...

Jacques de son côté supposait que la marquise tenue au courant des démarches de Michel Castarède et des preuves irréfutables que le fils d'Annette lui annonçait dans lettre que le comte lisait à l'entrée de Laure chez lui, Jacques donc supposait que Diane avait empoisonné Souriquette pour sauver l'avenir d'Inès.

Car ni l'un ni l'autre ne gardait un doute sur la cause de la maladie d'Henriette.

Mais avec quoi cette Diane maudite avait-elle commis son crime?.... Quelle substance avait-elle donnée, dans le café, évidemment?....

Jacques avait assez de connaissance médicales pour savoir qu'ayant toutes choses, les douleurs gastriques s'exaspérant, il fallait obtenir un vomissement.

—Essayons d'abord cela, dit-il, après vous enverrez chercher un médecin.

En effet, après quelques efforts, subitement, la malade rendis son café d'abord, puis bientôt d'abondantes matières liquides et verdâtres.

—Portez la cuvette chez moi, à l'abri, pour que le médecin voie ce qu'elle contient, dit il, et envoyez-le chercher sur l'heure, par quelqu'un de sûr.

—Qui puis-je envoyer, sans éveiller l'attention? demanda Laure, dont les idées n'étaient pas lucides.

—Chez vous, c'est en effet difficile à trouver, répondit Jacques; mais Mathieu Puyloo n'est point connu, faisons-lui faire la commission.

—Avec un mot de moi, oui, c'est cela, dit Laure.

Elle écrivit en effet à la hâte, et le vieil intendant, quoique bouleversé par ce que Jacques dut lui dire, partit comme une flèche, en assurant qu'il trouverait le docteur.

En effet, moins d'une demi heure après, celui-ci arrivait devant le perron.

Vallauris était sorti pour ses courses du matin.

Mais Maurice qui était dans les ateliers, voyant une voiture se diriger vers la maison, regarda qui en descendait.

—Le docteur Isnard, se dit-il, quelqu'un est donc malade chez nous?...

Il le rejoignit dans le vestibule, et il allait le questionner, lorsque Mme Roselin arriva à sa rencontre.

Elle était tellement défaite, tellement bouleversée, que Maurice pris d'une angoisse folle n'osa pas ouvrir la bouche.

Du reste, Laure ne lui en laissa pas le temps.

Sans paraître voir son fils, elle mit un doigt sur ses lèvres.

—Venez! dit-elle au médecin, venez vite.

Celui-ci monta l'escalier, derrière elle, sans prononcer une parole. Instinctivement le mari d'Inès suivait.

Au seuil de la chambre de sa sœur, il chancela.

—Ah! dit-il, c'est Souriquette qui est malade.... En danger peut-être.... Je m'en doutais!....

Il entra.

Laure ne le renvoya pas. Elle se contenta de lui dire:

—Mets les verrous.

Maurice obéit.

Le docteur Isnard examinait déjà la malade.

Cet examen dura longtemps.

Son visage, naturellement sévère et froid, était d'une pâleur de marbre.

—A-t-elle vomi? demanda t-il.

—Oui, tout à l'heure, abondamment même.

—De quelle nature sont ces vomissements?

—Liquides et verdâtres....

—C'est bien cela.... Les avez-vous gardés?

—Oui, docteur.

—Montrez-les-moi.

Mais Laure n'eut pas besoin d'aller dans le cabinet de toilette où Jacques avait apporté la cuvette et ce qu'elle contenait, Souriquette fut reprise de haut-le-cœur plus violents, et les vomissements recommencèrent avec des efforts si intenses, qu'ils lui arrachaient des cris de douleur.

Jacques, caché dans le cabinet, en entendant ces plaintes, labourait de ses ongles la chair de sa poitrine.

Le médecin examina attentivement les matières rejetées.

Elles étaient glaireuses, de coloration brun verdâtre.

Il interrogea la malade.

Elle se plaignait de douleurs intolérables dans l'estomac; la tête, surtout au-dessus de l'œil droit, lui faisait un mal atroce; ses oreilles étaient remplies d'un bourdonnement insupportable; elle voyait des choses bizarres, et ses forces lui permettaient à peine de répondre aux questions du docteur.

Maurice, les sourcils froncés, donna avec Laure toutes les explications que M. Isnard demanda.

—Oui, le jeune homme l'avait remarqué, depuis quelque temps déjà sa sœur était très pâle, sans forces aucunes; elle éprouvait des douleurs diverses, et avait froid le plus souvent.

—Personne ne l'a jamais traitée pour une maladie de cœur? interrogea le médecin.

—Personne, affirma Laure. Sa santé a toujours été à toute épreuve.

—Elle n'aurait pas par hasard, à la suite de quelque caprice de jeune fille, pris de la digitale, sans ordonnance?

—Henriette n'a jamais eu de caprices, docteur; et je vous garantis que si elle eût avalé une drogue quelconque, elle me l'eût dit.

Le médecin se tut, et de nouveau écouta les mouvements du cœur, si violents que sa tête en était soulevée.

—C'est étrange! balbutia-t-il.

Mme Vallauris eut un éclair dans les yeux.

Tout à coup sa résolution se trouva prise.

—Un médecin est un ami, dit elle. Et nous deux, mon fils et moi, comme nous sommes des gens d'honneur et d'énergie, il faut tout nous dire.

Elle avait entraîné M. Isnard dans un coin reculé de la pièce, et ses traits honnêtes et droits portaient l'empreinte d'une si invincible volonté que le médecin n'hésita pas.

—Que voulez vous savoir? dit-il. Aussi bien les soupçons dont mon esprit est plein me pèsent chez des personnes aussi honorables que vous.

—Ma fille est empoisonnée, n'est-ce pas, docteur?

—Je le crois.

—Moi, j'en suis sûre.

Le vieux praticien tressaillit.

—Oh! oh! dit-il.

—Je vous expliquerai plus tard ce que je pense. Allons maintenant au plus pressé. Quel poison lui a-t-on administré?

—La digitale, je crois, sous forme de poudre ou de décoction, peut-être même de teinture.

Maurice paraissait sur le point de rendre l'âme.

Il regardait tour à tour sa mère et le docteur, avec des yeux tellement dilatés d'épouvante, qu'on eut pu croire la folie sur le point de le terrasser.

Laure s'adressa tout à coup à lui:

—Y a-t-il de la digitale dans la campagne d'Argelles? fit Mme Vallauris.

—En abondance, oui, répondit le malheureux d'une voix à peine distincte.

—Alors, docteur, n'ayez plus aucun doute. C'est bien ce toxique qui a été donné à ma fille.

—Et depuis quelque temps déjà probablement; la digitale ayant des propriétés cumulatives, c'est-à-dire que lorsque la dose capable d'amener l'intoxication est arrivée à son point,—qu'elle ait été administrée lentement ou en une seule fois,—elle agit.

—Pourrez-vous la sauver? balbutia le jeune homme éperdu.

—Peut-être; mais l'état est très grave.

Maurice chancela. Laure joignit les mains et fit craquer toutes les articulations de ses doigts.

—Priez Dieu! dit le docteur bouleversé par ce désespoir de mère, moi je ferai tout ce que je pourrai.

Par un effort surhumain, Laure finit par reprendre un peu possession d'elle-même.

—Allons, dit-elle à Maurice, il faut du courage. D'autant plus que pour tout le monde, surtout pour ton père qui ferait des folies s'il soupçonnait la vérité, l'indisposition de ta sœur doit être sans importance.

M. Isnard s'occupa de la malade pendant plus de deux heures, surveillant tous les symptômes, les combattant pied à pied.

Maurice avait couru lui-même chez le pharmacien, de façon que personne dans la maison ne soupçonnât l'horrible drame qui se passait dans la chambre de Mlle Vallauris.

Vers midi les phénomènes diminuèrent d'intensité.

—J'ai quelques personnes très malades dans ma clientèle, dit le médecin, je vais aller les voir. Je reviendrai le plus tôt possible. Et attendant, continuez la médication que j'ai commencée moi-même.

Maurice l'accompagna.

Il descendait pour guetter son père, à la rentrée de celui-ci à l'usine.

Roselin, en effet, allait revenir de ses courses d'un instant à l'autre, et Laure voulait qu'il fût informé de la maladie de la jeune fille, sans que rien toutefois lui laissât soupçonner la nature et la gravité de cette affection.

Mme Vallauris resta seule avec la malade.

Aussitôt elle courut vers le cabinet de toilette où Jacques, désespéré, attendait.

—Elle ne va pas plus mal!.... tel fut son premier mot.

M. de Rhodes ne pouvait prononcer une parole.

A peine, à force d'énergie, parvenait-il à se tenir debout.

Laure eut pitié de cette immense douleur.

—C'est vous qui l'avez probablement sauvée en la faisant vomir, continua-t-elle. Venez l'embrasser avant que mon mari arrive.

Il suivit Mme Vallauris.

Mais à l'aspect de sa petite fille endormie, semblable à une morte, il ne put se contenir, et s'abattit sur le lit en éclatant en sanglots.

A ce bruit la malade ouvrit les yeux.

Elle eut la force de soulever sa main; alors elle l'appuya sur la tête de Jacques cachée dans les draps, et avec une douceur infinie murmura ce seul mot:

—Papa!

On eût dit que cette voix, soudain, rendait au comte toute son énergie, toute sa volonté.

Il la couvrit de baisers et de caresses folles, disant:

—Oh! tu vivras!.... tu vivras!.... j'en suis sûr!....

Mais malheur à celle qui a osé toucher à toi!....

Ses sourcils étaient froncés; et ses yeux, maintenant secs et brûlants, lançaient un feu terrible.

—Ecoutez, dit-il à Laure en se relevant, j'ai tout entendu de ce cabinet, et je sais ce qu'a notre Souriquette. Je sais aussi que cette maudite va venir vous jouer quelque atroce comédie dès que la maladie de notre fille sera connue dans la maison.

—Ce n'est pas possible.

—J'en suis sûr et certain. Jurez-moi de prendre sur vous d'être forte; de ne rien laisser paraître de votre indignation et de votre haine contre elle.

—Je ne le pourrai pas.

—Il le faut, si vous voulez la rendre désormais impuissante et venger toutes ses victimes d'un coup.

—Mon Dieu! comment faire?....

Mais Laure était une femme de courage.

—Je vais essayer, dit-elle, et en faisant appel à toute ma volonté j'y arriverai peut-être.

Un certain bruit d'exclamations et de voix se faisait entendre du côté de l'escalier.

—Voilà mon mari, dit Mme Vallauris.

Le comte se dirigea vers le cabinet.

—Par grâce, dit-il, laissez la porte ouverte, et si quelqu'un voulait entrer dans cette pièce, prévenez-moi.

—Oui, je ferai tomber une chaise, ou je prononcerai très haut le nom de mon fils.

—Merci, merci, vous êtes bonne!... Soignez la-moi bien!....

Ah! vous êtes encore plus heureuse que moi!.... Vous ne la quittez pas, vous!....

Il disparut juste au moment où Roselin entrait.

Le Provençal adorait sa Souriquette, comme si elle eût été sa fille, on le sait.

En voyant la malade, immobile et décomposée, un grand tremblement le prit.

—Qu'est-ce qu'elle a? dit-il.

—Une fausse indigestion, répondit aussitôt Laure.

—Comme elle est pâle!......Dieu garde!....

—Tu sais que rien ne décompose comme les vomissements, et elle n'a fait que vomir depuis ce matin.

—Qu'a dit M. Isnard? Car Maurice m'a raconté qu'il sortait d'ici.

—Qu'il fallait beaucoup de soins, naturellement, mais qu'une indigestion n'était pas grave.

—Ah! quel bien tu me fais. Puis-je l'embrasser?

—Non, parce qu'elle dort!....répondit aussitôt Laure qui avait peur qu'en s'approchant de trop près, Vallauris ne constatât cette gravité qu'elle voulait lui cacher.

Elle continua avec tout le calme qu'elle put trouver.

—La petite est assommée de fatigue, elle a surtout besoin de repos, laisse-nous; le meilleur remède pour elle sera encore le silence le plus absolu.

—Alors, je vais déjeuner.

—C'est cela.

—Tu ne descends pas?

—Oh! moi, tu sais, je ne pourrais pas la quitter!

Il sourit, très rassuré.

—Toujours la même, Laurette, dit-il.

—Oui, toujours.

Au seuil de la porte il se retourna.

—A propos, dit-il, ce matin j'ai commencé une affaire superbe avec notre correspondant de Vienne. Si je ne suis pas nécessaire ici, j'irai la terminer cette après-midi.

—Va, mon ami, va.

—Et je rentrerai peut-être plus tard, car il m'invitera sans doute à dîner.

—Fais ce que tu voudras.

Il partit sans se douter le moins du monde de ce qui se passait, et Laure ne fit rien pour le lui faire soupçonner, au contraire; elle aimait mieux, dans cette circonstance terrible, l'avoir loin que près.

A table, il raconta à Inès et à Diane la maladie d'Henriette, telle qu'il la comprenait.

La jeune femme fort préoccupée ne parut pas l'entendre.

Diane, au contraire, devint plus blanche qu'une cire, mais elle eut la force de sourire, et dit sans émotion apparente:

—Rien ne fait souffrir comme une fausse digestion, tout le monde a passé par là; heureusement que ce n'est pas bien grave.

Aussitôt après le repas, ainsi que l'avait prescrit M. de Rhodes, la marquise se présenta chez la malade.

Laure en la voyant fut sur le point d'éclater en une colère folle; pendant un instant même, elle dut fermer les yeux, afin de ne pas céder à la force presque irrésistible qui la poussait à jeter à Mme d'Argelles l'explosion de son mépris.

Heureusement, la pensée de son serment fit qu'elle arriva à se contenir.

Diane, toujours si perspicace, ne vit rien du changement opéré dans la physionomie de Mme Vallauris.

En effet, dès son entrée dans la chambre une seule chose l'avait frappée, absorbée, occupée.

C'était l'état dans lequel se trouvait Henriette.

Devant cette pâleur livide, avec ces teintes verdâtres autour des yeux et de la bouche, ce nez pincé, cette rigidité de morte, cette expression d'abattement enfin, et d'affaissement profond, la marquise tressaillit.

D'autres s'y pouvaient tromper. Elle, point!

Enfin!....les efforts de Jacques de Rhodes n'aboutiraient à rien. Henriette morte, Inès était sauvée!....

Une flamme terrible s'était allumée dans ses yeux sombres, mais tel était son empire sur elle-même, que Laure, qui cependant la considérait avec toute la lucidité dont elle était capable, ne put rien démêler de ses pensées et de ses impressions.

—Chère amie, dit la marquise d'une voix mielleuse en s'approchant de Mme Vallauris, comme je comprends vos angoisses, et comme je les partage!....

Le docteur cependant dit que ce ne sera rien.... une mauvaise digestion, paraît il....

—Oui, c'est ce qu'il affirme.

—Voulez vous me permettre de rester auprès de vous pour soigner cette chère petite?

Laure tressaillit des pieds à la tête.

Cette maudite, auprès de sa fille!....

Lorsqu'il lui sembla que rien qu'en la regardant Diane allait avoir l'infernale puissance d'achever son œuvre.

Une fois de plus Mme Vallauris eut la suprême force de se contenir.

—Merci, dit-elle. Je vous répéterai ce que j'ai déjà dit à mon mari: Ma fille a surtout besoin de repos. Moins on sera autour d'elle, mieux cela vaudra.

—Alors je me retire. Je reviendrai plus tard....

—C'est cela, plus tard.

Toute la journée se passa dans des angoisses folles.

Le pouls s'était un peu relevé, mais les douleurs continuaient, l'affaissement ne diminuait pas, au contraire; la vue était tout à fait troublée, seule l'intelligence restait très nette.

Maurice ne quittait pas la malade; affaissé au pied du lit, il ne prononçait pas une parole et paraissait plongé dans un monde de préoccupations fort douloureuses, si on en jugeait par l'expression de son visage.

Laure aidait le médecin avec une énergie sans nom, et elle ne quittait sa Souriquette que pour aller dans le cabinet de toilette où Jacques, séparé de sa petite-fille, souffrait mille morts.

La nuit fut atroce.

Pas une minute de sommeil. Tout le temps des plaintes, des soupirs; la malheureuse enfant couchée sur le dos n'avait plus la force de faire un mouvement. Rien ne pouvait réchauffer son corps tout froid, surtout aux extrémités.

Vers trois heures, un léger délire la prit.

Des mots d'abord indistincts tombèrent de ses lèvres.

Maurice sortit en toute hâte pour aller chercher le docteur qui avait recommandé de le prévenir si ce fait se produisait.

Jacques aussitôt entra:

—Papa, répéta-t-elle alors à plusieurs reprises.... Je ne veux plus te quitter!....

Un peu plus tard, avec une expression d'amour infini elle soupira:

—Mon Minon!.... Enfin, nous sommes donc réunis!....

Oh! que de fleurs.... continua-t-elle en une lente mélopée heureuse et douce. Qu'elles sont belles!.... M'an Laurette, portons-les là-bas, où tu sais, à nos autres mères.

Jacques la tenait dans ses bras, la tête appuyée contre son épaule, pleurant toutes ses larmes.

Elle parlait de la tombe de Marguerite!.....Dieu de miséricorde! n'était-ce pas qu'elle allait y être ensevelie, elle aussi?....

Oh! non, non, pas cela!....

—Je t'en prie, mon adorée, reconnais-moi, balbutiait-il éperdu, au milieu des baisers dont il couvrait les cheveux de sa petite-fille. Calme-toi..... apaise-toi.... tes douleurs nous tuent, ta mère et moi.

Elle parut se calmer, en effet, sous les prières désespérées du comte.

Alors, lui, pensant à ces miracles de suggestion qu'une ardente volonté peut opérer, et dont on parle tant maintenant, fit appel à toute sa force morale:

—Dors! lui dit-il en la regardant fixement, et en passant ses doigts tremblants sur les fins sourcils de sa petite-fille, dors, je le veux!....

Et doucement, en effet, elle ferma les yeux.

Il voulut la reposer sur ses oreillers. Maurice, le docteur, ne pouvaient-ils entrer?....

Mais elle, se redressant, subitement éveillée:

—Non, dit-elle, je veux rester dans tes bras, ne me quitte pas!....

—Obéissez, lui dit Laure; après tout, un peu plus tôt ou un peu plus tard, il faudra bien que Maurice connaisse les liens qui vous unissent.

M. de Rhodes ne fit pas une objection.

Il était dans un moment où aucun calcul, aucune combinaison ne pouvaient se formuler dans son esprit absorbé par une préoccupation unique.

La malade se rendormit, et bientôt une respiration plus calme et plus régulière que celle qu'elle avait eue jusque-là, vint soulever sa poitrine.

Jacques n'osait faire un mouvement.

Enfin le docteur et Maurice arrivèrent.

En voyant cet étranger tenant Mlle Vallauris dans ses bras sous les yeux même de sa mère, le médecin n'eut pas un étonnement, et pensa que c'était quelqu'un de la famille.

—Maurice, au contraire, en reconnaissant M. de Rhodes, eut un brusque haut-le-corps.

Mais M. Isnard était déjà occupé à examiner la malade, et ne le vit pas.

—Lui ici!.... fit le jeune homme en s'adressant à sa mère.

Lui, avec Souriquettte dans ses bras? .... Qu'est-ce que ça veut dire, maman?....

—Ne cherche pas à le savoir maintenant, dit Laure, je te l'expliquerai plus tard. Pour l'instant ne montre aucun étonnement, et témoigne-lui toutes l'affection dont tu es capable; car il souffre encore plus que nous, si c'est possible.

Maurice ne répondit rien, mais tombant assis et cachant sa tête dans ses mains, il murmura:

—Ah! c'est donc pour cela, qu'elle lui ressemble tant!......

Plus bas, avec l'accent d'une ardente prière, il continua:

—Mon Dieu! sauvez-nous de l'infamie que je pressens, car nous sommes des gens honnêtes, qui ne méritons pas d'être éclaboussés par toute cette honte!....

Et silencieusement, plus désespéré à mesure qu'avec ses pensées rétrospectives, le souvenir de ce qu'il avait entendu et vu dans les montagnes lui faisait deviner la vérité, il se mit à pleurer sur sa vie si étrangement brisée désormais.

—Mais elle va mieux, dit M. Isnard quand il eut longuement examiné la jeune fille; sensiblement mieux, même.

Le pouls a remonté à 52 pulsations; les battements du cœur ont perdu de leur force et de leur intensité; il me semble que la peau est moins froide.

Jacques eût voulu tomber aux pieds du médecin, et lui baiser les mains.

A cet instant, la malade ouvrit les yeux.

Elle vit tout ce monde autour d'elle, et dit:

—Ah! vous êtes là, docteur?.... Laissez-moi dormir!....

Elle se retourna sur ses oreillers, et retomba en effet dans son sommeil.

Le médecin s'éloigna vivement.

—La vision revient également, dit-il. Hier au soir, elle entendait, mais ne distinguait personne, maintenant elle m'a reconnu tout de suite.

C'est l'indice d'une grande amélioration.

Continuez le tanin, ainsi que vous l'avez fait jusqu'ici; également les infusions de mélisse éthérée quand elle aura soif; mais surtout, surtout laissez-la dormir. Le sommeil est le meilleur calmant dans ce moment-ci.

—Pardon de vous avoir dérangé, murmura Laure confuse.

Ah! fit l'excellent homme avec un bon sourire, j'aime bien mieux que ce soit pour constater une amélioration qu'une augmentation du mal. Je reviendrai lors de mes premières visites.

Dès qu'il fût parti, Jacques ouvrit ses bras à Maurice.

Sans dire un mot, le jeune homme s'y précipita, et éclata en sanglots éperdus, sur l'épaule du comte.

M. de Rhodes sentant combien ce cœur brisé devait souffrir, le laissa longtemps pleurer sans prononcer une parole.

Dieu a pitié de nous, dit-il enfin, elle va mieux!....

Courage, nous la sauverons!....

—Comme vous devez me haïr, murmura Maurice, moi dont la folie a créé cette situation, par ce mariage maudit!....

—Je ne vous hais pas, et je vous plains, répondit Jacques, je vous plains de toute mon âme.

—Ah! vous ne me plaindrez jamais autant que je suis malheureux!....

—Je vous répète: Courage!.... Elle sauvée, le bonheur reviendra pour tous.

Maurice hocha douloureusement la tête, et alla se rasseoir sur son fauteuil, à l'autre extrémité de la chambre.

Au jour seulement,—et il vient tard en hiver,—Henriette s'éveilla.

Elle vit Laure et son grand-père, sans apercevoir Maurice placé derrière le lit.

Elle leur tendit les mains.

—M'an Laurette, papa! dit-elle doucement, embrassez-moi!....

Ah! que c'est bon vos baisers à tous les deux!....

—Ne parle pas, dit Laure effrayée de sa pâleur et de la faiblesse de sa voix.

—Je vais mieux, je ne souffre plus du tout de la tête; mais je ne suis pas forte, je ne peux pas remuer.... Papa, soulève-moi sur mes oreillers....

Maurice entendit cette dernière phrase, et vit Jacques lui obéir.

Papa!.....Elle appelait M. de Rhodes: Papa!......

Les derniers doutes qui lui restaient se changèrent en certitude.

Mais alors, elle était donc capable de tous les crimes, cette marquise d'Argelles que d'instinct il haïssait si profondément!....

A l'appel de sa sœur, il avait remué à côté du lit.

—Qui est là? demanda Henriette en entendant le craquement du fauteuil.

—Maurice, répondit Mme Vallauris.

—Ah! lui aussi!.... fit-elle très heureuse. Tout ce que j'aime alors!....

—Veux-tu l'embrasser?

—Oh! oui!....

Le jeune homme s'approcha ému à rendre l'âme et se pencha sur elle.

—Oh! murmura-t-elle, tous les trois ensemble.... c'est le paradis!....

Jacques et Maurice pleuraient de joie.

Laure fut la plus forte:

—Assez d'émotion ainsi, dit-elle, en affectant une brusquerie qui cachait son propre bouleversement, ou bien je vous chasse tous les deux.

—Tu n'auras pas cette cruauté, m'an Laurette, balbutia Maurice en la serrant à la briser dans ses bras.

—Continue encore une minute ainsi, et tu vas voir.

Du reste, ta sœur s'endort de nouveau; tais-toi.

Le mieux, d'heure en heure, s'accentua; quelques vomissements eurent encore lieu; mais l'estomac était moins sensible, et la chaleur revenait, tandis que le cœur également se calmait.

Pour une indigestion qui dure longtemps, disait Vallauris étonné de la persistance de tous ces phénomènes, c'en est une fameuse. Pourvu que ce ne soit pas une attaque de choléra, Dieu garde!....avec ce froid qu'elle éprouve, et le reste!....

—Non, répondait Laure impassible; on n'a pas le choléra en hiver.

Toute l'usine savait la gravité de l'état de Mlle Vallauris, et tout le monde était désespéré.

Les domestiques, par cela même qu'on ne les admettait pas dans la chambre de la malade, soupçonnaient toutes sortes de choses extravagantes, mais très sérieuses, et le disaient.

Les uns parlaient de scarlatine pourprée; les autres de petite vérole noire; d'autres encore de typhus ou même de choléra, comme Roselin; tous d'un mal contagieux, terrible et probablement mortel.

Les verrous, surtout, constamment mis à la chambre de la malade, les intriguaient étrangement.

Vers le soir, le bruit se répandit que la jeune fille allait mieux.

Ce fut une joie générale, chacun adorant la petite patronne, ainsi qu'on l'appelait.

Inès qui avait passé toute la journée dehors apprit la nouvelle en rentrant, et en demeura, il faut le dire, parfaitement indifférente.

Mais elle alla le raconter à sa mère.

—L'allée et le jardin sont pleins de monde, dit-elle. Henriette, paraît-il, éprouve une amélioration dans son état et les ouvriers sont en l'air. En voilà des affaires pour une indigestion.

Diane, qui avait passé tout le temps chez elle, sans oser faire un pas dans la maison, attendant à chaque minute, dans une explosion de cris et de sanglots, la nouvelle de la mort de Souriquette, Diane à ces mots devint livide.

Et subitement décidée:

—Je vais voir comment ça marche, dit-elle.

Mais pour la marquise comme pour les autres, la porte était fermée.

—Qui est là? demanda Laure en entendant qu'on essayait d'ouvrir.

—Moi, répondit Diane, Mme d'Argelles.

Jacques prit la main de Maurice, et avec un sourire:

—Venez chez moi, dit-il, votre belle-mère ne doit pas nous voir ici, ni l'un ni l'autre.

Et au grand étonnement du jeune homme, il l'entraîna vers le cabinet de toilette dont il laissa la porte ouverte.

Comme ils disparaissaient tous les deux, Diane entrait par l'autre côté.

Son premier regard fut pour le lit.

La malade, un peu relevée sur ses oreillers, avait, au premier abord, à peu près le même aspect.

Ses traits paraissaient aussi décomposés, avec la même expression d'affaissement, mais les yeux étaient moins fixes, et surtout les prunelles moins dilatées.

—On me dit qu'elle va bien ce soir, dit la marquise. Est ce vrai?

—Bien! répondit Laure, non, pas encore, malheureusement. Mais il y a du mieux.

—Et ce n'est qu'une simple indigestion qui la met dans cet état?

Laure dut se raidir terriblement.

—Oui, une simple indigestion, répondit-elle néanmoins d'une voix très calme. C'est au moins le diagnostic de notre médecin, le docteur Isnard.

—Allez-vous la veiller encore, cette nuit?

—Evidemment. Il lui faut des soins de toutes minutes.

—Mais vous vous tuerez. Depuis hier matin, vous êtes sur pied, sans avoir avalé quoi que ce soit.....

—Est ce qu'une mère se sent, lorsque ses enfants sont malades?

—Puisque ce n'est pas grave......

—Qu'importe, quand une enfant souffre.

—Mais ce soir, elle va mieux, vous devriez manger, et aller vous reposer.

—Je prendrai en effet quelque chose; mais ici, à côté de ma fille; quant à la quitter, n'insistez pas, c'est inutile.

—Et Maxime, vous l'oubliez donc? ajouta Diane d'une voix mielleuse. Vous devriez aller vous coucher auprès de lui, cette nuit, comme vous l'avez fait depuis qu'il est né; moi je veillerais ici à votre place.

Laure frémit jusqu'au fond des entrailles.

Pour que la marquise évoquât la pensée de l'enfant de Maurice, elle avait donc un intérêt bien puissant à faire partir Mme Vallauris de la chambre d'Henriette?....

—Maxime a sa nourrice qui le soigne bien, dit-elle. Moi, je vous le répète, pour rien au monde je ne veux abandonner ma fille jusqu'à ce qu'elle soit sur pied.

Diane, atrocement préoccupée, quitta la malade, après s'être approchée de son lit, l'avoir même embrassée, et avoir renouvelé plus que jamais ses offres de service.

Quand elle entendit le verrou se pousser derrière elle, la marquise, subitement, s'arrêta dans le corridor.

—Tiens!.... dit-elle, c'est que c'est vrai ce que disent les domestiques, on s'enferme là-dedans!.... Pourquoi?... Se méfierait-on?....

Avec ses magnifiques yeux sombres, plus durs et plus terribles qu'aux plus mauvais jours, elle descendit à la salle à manger où Roselin et Inès l'attendaient.

—Où est ton mari? demanda-t-elle à sa fille.

—Dans la chambre de sa sœur, répondit celle-ci. Quant à moi, j'expliquais à M. Vallauris que je n'allais pas chez Henriette parce que Quetterie m'a affirmé qu'elle avait la petite vérole noire.

—Ce qui n'est pas vrai certainement, dit l'industriel.

—Mais tout cela ne m'apprend pas où est Maurice! fit Diane reprise de toutes ses préoccupations. Il n'est pas chez Henriette; au moins je ne l'y ai pas rencontré, car j'en arrive.

Au même instant, la grille de la porte d'entrée fit entendre sa sonnette d'avertissement, et quelques minutes après, Maurice auquel Jacques avait fait faire le tour par la rue Cassini, afin de ne pas éveiller les soupçons de leur terrible ennemie, Maurice montait les marches du perron, et entrait dans la salle à manger.

Un valet de chambre le débarrassa de son chapeau et de son pardessus.

—Tu n'étais donc pas dans la chambre de ta sœur? lui demanda Roselin.

—Non, répondit-il simplement, j'étais sorti.

—Pourquoi? continua l'industriel curieux.

—Pour des affaires particulières.

Ces mots dits très froidement, afin d'arrêter les questions de Vallauris qui souvent ne savait plus finir quand il commençait à interroger, parurent produire un effet extraordinaire sur Inès.

Elle regarda son mari en dessous, et devant l'attitude glaciale du jeune homme, elle devint blanche comme une cire.

En haut, une scène se passait également.

Dès que la marquise avait quitté la chambre, Souriquette avait appelé Laure.

—Maman, dit-elle, je ne veux pas que cette femme remette les pieds ici. Elle me fait horreur.

Jacques qui venait de rentrer entendit les paroles de sa petite-fille.

—Tu es malade encore, ma Souriquette, dit-il, et tu n'as pas ta lucidité habituelle.

Nous ne pouvons pas accéder à ton désir, ta mère et moi, sans montrer à Mme d'Argelles que nous nous méfions d'elle, ce qui serait une faute grave. D'autant plus que ces verrous constamment tirés ont certainement déjà excité ses soupçons.

—Alors, papa, fit-elle avec une énergie subite qu'on ne l'eût pas encore crue capable de montrer, tu aimes mieux qu'elle achève son œuvre, car je sais bien le nom de ma maladie, va, je sais qu'elle m'a empoisonnée.

Jusqu'aux moelles Jacques tressaillit.

—Ne réponds pas, continua la malade, je ne suis pas de nature à m'effrayer, et j'aime autant savoir la chose pour me garer. Mais elle ici, dans l'état de faiblesse où je suis, une autre tentative peut se faire à mon insu.

Alors, rien ne me sauverait plus. Et je veux vivre pour toi, pour maman.

A continuer.

AMUSEMENTS.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Commençant Dimanche. 1er février.

EVANS AND HOEY!

—DANS UN—

PARLOR MATCH!

Dimanche, 8 février.—STUART ROBSON, dans son fameux rôle de HENRIETTA.
31janv—

THEATRE ST-CHARLES.

Commençant DIMANCHE, 1er Février.

ENGAGEMENT SPECIAL.

Succès de Daniel Frohman au "New York Lyceum Theatre."

THE WIFE!

Dimanche, 8 février—LOUIS JAMES.
31 janv—

ROBINSONS MUSEUM& THEATRES'

Ed. S. Willis, la moitié d'homme vivant; l'épée de Damoclès; illusion; le Sommeil magnétique; les fameux Richards. Théatre No 1. Herbert & Helen Van, dans la télégraphie mentale. Théatre No 2, Hickey, Jenks and Bliss Co.
29 janv—

Le National Mary Washington MEMORIAL BALL.

4 Février, à la Salle des Odd Fellows.

Les souscripteurs et ceux qui désirent sont priés voudront bien s'adresser au Comité, P. O. Box 1176, en donnant les noms et adresses de ceux pour qui ils désirent des invitations, qui seront émises à cinq piastres par invitation.

Mme B. S. Storey, Mme W. B. Krumbhaar
.. Chas. A. Conrad, .. A. R. Shattuck,
.. Newton Buckner, .. Geo Q. Whitney
.. J. A. Morris .. Henry Gardes,
.. Cuthbert Slocomb, .. A. Baldwin,
.. J. M. Winship, .. R. S. Day,
.. Henry McCall, .. Cartwright Eustis
.. Jones McCall, .. Henry Kernochan,
.. J. E. Bermudez, .. W. Stubbs
.. Gideon Townsend, .. E. Puech,
.. Jos. P. Kock .. D. A. Chaffraix,
.. A. Mason Cooke, .. Elmore Dufour,
.. Chas M. Whitney, .. Scott McGehee.
.. W. W. Gordon,
1er fév—4f

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Belles vaches laitières, de races Brahma, Jersey et Créoles.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau de Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 5 février 1891, il sera vendu, à 11 heures du matin, chez M. Clément Fee, près du Canal Harvey, à trois îlets du ferry du Louisiana avenue:

35 vaches laitières. 25 avec de jeunes veaux et les autres sur le point de vêler.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés au gré et à la satisfaction du vendeur. 1fev—à date

PAR A. BRIGNONI.

VACHERIE.

A l'encan tout le stock et le bon vouloir de la vacherie bien équipée de Albert Decorcher avenue Washington entre Rowan et Prieur JEUDI, le 5 février, à 10 30 A M., consistant de

35 belles vaches laitières, la plus grande partie donnant du lait et quelques unes prêtes à vêler. 2 beaux chevaux de travail. 1 voiture à lait; 1 charrette. 1 voiture à 4 roues.

Étant l'attirail et tels articles qui se trouvent généralement dans une vacherie de première classe. Aussi la clientèle

PAR A. BRIGONI encanteur—il sera vendu JEUDI 5 février, à 10:30 A. M., au local mentionné ci-dessus. Conditions de la vente comptant ce quiconque achètera au dessus de $50. leurs billets pour 30 jours avec bonne garantie seront acceptés. 1fev—1 2 3 4 5

PAR FERD. SAMUEL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété d'Habitation de valeur,

Située sur le Bayou Barataria.

A environ seize milles de la tête du Canal Harvey.

Succession de Wm. B. Berthoud.

No 745—Vingt-sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la Paroisse de Jefferson.

EN VERTU DE ET CONFORMÉMENT A un ordre de vente à moi adressé par l'Hon Emile Rost, juge de la Vingt sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, daté le 20me jour de janvier 1891, dans la succession ci-dessus nommée et numérotée, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le

SAMEDI, 7 MARS 1891,

à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Les deux tiers indivis en actions d'une certaine Plantation sucrière, située dans le district de Barataria, à environ vingt milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant environ 200 arpents de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, bornée sur un côté par le bayou Chaland et sur l'autre côté par un morceau de terre appartenant anciennement à MM. Louis et M. Commagère.

2° Les deux tiers indivis ou actions d'un certain morceau de terre contigu au morceau décrit ci dessus, sur la partie inférieure, et mesurant 100 arpents, plus ou moins, de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, borné sur un côté par le morceau de terre ci dessus décrit et sur l'autre côté par le bayou Aux Oies.

3° Les deux tiers indivis ou actions dans un certain morceau de terre connu sous le nom de "Isle Bonne," situé dans le dit district de Barataria sur le bayou Barataria, en face du morceau de terre nommé en premier lieu ci-dessus, mesurant 35 arpents plus ou moins, de face au dit bayou, avec la profondeur plus rapprochée de lac Ouacha, borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par le Lac Villars.

4° Les deux tiers indivis ou actions dans un certain morceau ou portion de terre, situé dans le dit district de Barataria mesurant la moitié d'un arpent de face sur le dit bayou Barataria, borné sur un côté par la terre de Terrence Drouet, et sur l'autre côté par celle de J. B. Dautrive, les dits quatre morceaux de terre décrits ayant en tout 12,000 arpents plus ou moins.

Ensemble avec les deux tiers aussi ou actions dans toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La dite vente sera sujette aux droits de Joseph Rathbone & Cie., ainsi qu'il est démontré par un acte passé pardevant T. Wharton Collens, notaire, paroisse d'Orléans, le 28 novembre 1889, enregistré au bureau des aliénations, paroisse Jefferson, dans le livre "8", folio 447, et le livre des Hypothèques No 32, folio 655.

5° Un certain morceau de terre situé sur le bayou Barataria, environ à seize milles de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant une façade de quatre (4) arpents, plus ou moins, sur le dit bayou, et borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par une terre ayant appartenu à Andrew Hodge, jr, et à Berthoud & Cie, mesurant 60 acres superficiels, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les premières quatre des d'ites propriétés décrites seront vendues en bloc.

Conditions de la vente—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm. L. Langridge, Greffier de Cour, et ex-officio notaire public, aux frais de l'acquéreur.

FERD. SAMUEL, Encanteur, Paroisse Jefferson.
2 fév—2 14 21 28—mars 7

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession du Dr J. J. Guthreaux.

No 31,335—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal.—En vertu d'un ordre, daté le 21 janvier 1891, à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'honorable N. H. Rightor, juge, je procéderai à la vente le MARDI 3 février 1891, à 11 heures A. M., à ma salle de vente, No 201 rue du Canal.

Un lot de meubles de bureau et de maison et effets mobiliers, comptes ouverts, instruments de chirurgie, livres, &c., d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
22 janv—23—fév 1 2 3

Philip Schumann vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,244—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Ramos Rivet, syndic provisoire et syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION.

Vente par le Shérif Civil de la vaste et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud-ouest des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM. Jaeger et De Paoli, comme les magasins portant les Nos 9, 11, 13 rue Tchoupitoulas, situés dans la partie la plus commerçante des affaires de gros de la ville, facilement loués à de bons prix—Magasins facilement subdivisibles à peu de frais.

Plans exposés à la Bourse.

D. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magasine désigné par la lettre A, sur un plan de De Pouilly, daté le 8 septembre 1865 déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 38, et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur cent neuf pieds de profondeur et de façade rue Commune; quarante trois pieds de largeur sur la limite inférieur, de là il s'étend de quatre pieds six pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas, puis six pieds vers la rue Gravier, et de là, deux pieds neuf pouces vers la rue Tchoupitoulas; de la treize pieds vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds, sept pouces de profondeur rue Tchoupitoulas.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 fév—2 9 16 23—mars 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Septième District.

Louisiana Homestead Association vs Joseph H. Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,630—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certaines portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent situées dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 107, borné par l'avenue Carrollton, les rues Burthe, Short et Troisième, mesurant chacune trente pieds de face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, bornées sur le côté le plus rapproché de la rue Troisième par la propriété de M. Williams et sur le côté le plus près de la rue Burthe par la propriété des héritiers de H. H. Cosgrove, et composées du tout des lots désignés Nos 4 et 5 sur toute la profondeur des dits lots, moins cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
5 jan—5 12 19 26—fev 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée coin des rues Magazine et Delachaise, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Live Oak et Aline.

James Fahey, tuteur du mineur E. Peter Pöchein vs Joseph Wessing.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31 624—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891 à midi, de la propriété ci après décrite à savoir:

Deux certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième District de cette ville, à carré dans l'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak, Delachaise et Aline, désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk ancien notaire en cette ville d'après le plan No 52 et mesurant comme suit le terrain No 5, vingt huit pieds de façade rue Magazine, sur cent quatre-vingt huit pieds et trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 6 forme l'angle des rues Magazine et Delachaise, et a vingt sept pieds six lignes de façade rue Magazine, trente sept pieds un pouce et trois lignes de largeur à l'arrière, cent vingt huit pieds huit pouces et six lignes de profondeur et de façade rue Delachaise, et cent vingt huit pieds et trois pouces de profondeur sur la limite du terrain No 5.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN. Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 janv—5 12 19 26—fev 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriété de magasin

Dans la partie commerciale en gros de la ville.

Commandant de bons loyers,

Comprenant les deux magasins en briques à quatre étages substantiellement construits,

Nos 33 et 35 rue Tchoupitoulas,

Maintenant occupés respectivement par Léon Queyrouze & Cie et John T. Moore Jr & Cie.

Les plans seront exposés à la Bourse.

Hubert Murray vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 31,983—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 février 1891, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Gravier Magazine et Natchez, désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 6 novembre 1846, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine, comme suit, à savoir:

Lot No 3, a vingt-cinq pieds et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, vingt-cinq pieds sept pouces de large dans le fond, sur cent soixante pieds trois pouces et quatre cinquièmes d'une ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 2, et cent soixante pieds six pouces quatre et quatre cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 4 a vingt-cinq pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas vingt cinq pieds huit pouces de large dans le fond, sur cent soixante pieds six pouces et quatre et quatre cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 3 et cent soixante pieds neuf pouces sept et trois cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 5, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 33 et 35 rue Tchoupitoulas, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de John T. Moore Jr, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 26 avril 1889.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26—fév 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, coin des rues Canal et St-Jean, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Douane et St-James.

Très élevée et connue comme la "Boone's Grocery"

Fanny M. Mills, autorisée, vs Mary E Blandin et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,034—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre située et étant dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Douane, St John et St-James, formant le coin des rues Canal et St-John, et mesurant soixante-quatre pieds quatre pouces de façade sur la dite rue du Canal sur cent dix pieds de profondeur et de façade rue St-John, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 jan—12 19 26—fév 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété non améliorée formant le coin des rues Tonti et Douane, bornée par les rues Canal et Rocheblave.

E. Teilhard vs A. Briffed.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 31,872.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 février 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et appartenant, situés dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 304, borné par les rues Douane, Canal, Tonti et Rocheblave, désignés comme lots Nos 26 et 27, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté le 13 avril 1880, mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Douane, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée dix pieds de largeur commune aux dits lots et autres. Le lot No 27 forme le coin des rues Tonti et Douane; le dit plan est déposé au bureau de A. C. Ainsworth, ex notaire, comme le plan No 7.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de M le Julie Boudet d'après un acte passé le 12 décembre 1888, pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 janv—20 27—3 10 17 21 fév

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 5 onces 50 sous.

Le PUNAISICIDE (Bed bug killer) est déjà un légitime succès.

Rue Orléans, 49, près Bourbon.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété rue Locust, entre Cypress et Florida Landing, maintenant la rue Julie, (la rue à l'arrière étant Magnolia.)

Dr J. D. Hunter vs. Theo Knoop.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,062 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet 395, borné par les rues Locust, Magnolia, Cypress et Florida Landing, maintenant la rue Julie. Le dit lot est désigné par le No 264, sur un plan de C. F. Zimple, arpenteur, en date du 29 mai 1837, annexé à un acte passé pardevant W. I. Lewis, notaire, le 6 octobre 1838, il mesure, en pied anglais, vingt-cinq pieds de face à la rue Locust, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26—2 9 16 23 28 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans — No 31,886—Division C.—Mme M. A. Field et al. vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Mme Mary Ann Farrell femme de Spencer Field ici autorisée par son mari, soit convoquée et tenue pardevant James J. Woulfe, notaire, en son bureau, No 135 rue Gravier, en cette ville, le MARDI, 17me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. K. Amacker, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 jan—17 19 26—fev 2 9 16

MUNN & Co. PATENTS NEW YORK ESTABLISHED 1846

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN,

Contenant toutes les matières p[ubli]ées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM. Contrôleur de la circulation. (Comptroller of the Currency)

M. Arenstein,	A. M. Agelesta,
F. Alpuente,	A. Alciator,
Joseph Batt,	Joseph Brugers,
A. Bayhi & Co.,	Dr. J. Bordes,
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm.sistr
B. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.,
Louis Balles,	Bercier & De Buest,
L. Bebo'et,	F. Belden,
J. Brandon,	F. Breon,
J. F. Bartholomy,	Louis Bauer,
Bernie & Bro.,	B. Beltran,
C. Barbe,	B. E. Bariade,
J. A. Blaffer & Co,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballencie,	J. A. Berduant,
Samuel Bandera,	Commagere & Lambert
James D. Coleman,	F. Calleway, agent,
Amadie Couturie,	P. Caro,
Lucy Curtis,	Francois Carrere,
Creole Fire Co. No. 2,	Cassidy & Miller
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Coulon,	M. Connell,
J. Cassard,	L. Charost,
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaziere,
Mme Louis De Gallo,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Daismotte,
P. Dolan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Bulzer Hart & Co,
Dominique Doux,	George Degan,
O. Drouet,	G. M. Dell,
A. Dumestre,	M. T. Ducros,
Davallier & Co,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Flettas,	Boley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	Fusion,
Frita & Brandon,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Fallex,
Gustave Farate,	E. C. Feineur,
Feiber & Gonsenheim,	G. R. Finnlay,
Mme Gust. Fournade,	Joseph Guenghelmer
Joseph Gatsinger,	Generelly & Aliex,
T. Generelly,	A. Grenchy,
Isadore Geraud,	Fred Good,
Goldenbee & Kelly,	Mme Arecio Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Garidel,
E. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	S. Harreo,
J. C. Holtz,	Mme Henry Hebert,
Marx Israel,	Imogen Aycock & Co
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeanderand & Co,	J. M. Justiniani,
B. Jahrons,	F. Jeafroid,
Harriet Jot nson,	Emile Kern,
C. W Kaliender,	Kendig & Co,
Dr E. Kanzemann,	Antoine Léaument,
Joseph Larrieu,	B. Laplace,
M. Lamasou,	X. Layniesen,
C. L'Hote & Co,	La. Equit. Life Ins.,
Edward Lasoly,	Lang & Berahoemer,
Labouisse & Doble,	Mme J. B. Leprete, Suc
F. Lafon,	Lo. Ice Manufact. Co.,
G. A. Lanaux,	Peter Lamia,
E. Montesse & Co,	Charles Marean,
A. J. Montein,	J. Mandin,
M. Mann,	B. Musgrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mangin,
J. G. Monroe, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Massion, Succ. de	J. Massud,
Philip McCabe,	T. Morena,
Louise Malle,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	E. Marks,
Michael M...,	Bertille Nivette,
Norton & Bell,	Frank Obermasser,
A. Olivier & Co,	H. D. Ogden executeur
S. Pabie,	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigne,	Pritchard & Beckham,
A. Petel,	Perkins, Swenson & Co,
E. Pedarre,	R. B. Packard,
A. Pelizzio,	R. Piffet,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quinn Fils,	B. Rabasse,
S. Regar & Co,	J. Reviere,
J. Stiass,	Mme Anna Saron,
J. E. Barraxin,	William Sweets
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture Assn.
Strauss,	Swarbacker & Dryer,
J. Smits,	H. P. Starcken,
M. Soot,	Schneider & Zuberbier,
Smith & Co,	J. Siegfriend & Co.,
F. Sancke,	S. Sanbary,
D. H. Symart,	J. J. Stewart,
J. B. Saciari Schuller,	F. Soublet,
David Stewart,	C. B. Sinzleton,
Mme M. E...,	Alfred Shaw,
E. F. Schmiedere,	F. Samaseuth,
H. M. Soria,	E. A. Terrebonne,
Nicholas Th...,	S. M. Todd & Co
A. Turson,	E. A. Tyler,
...uel M. Todd,	M. A. Vogel,
W. Van Benthuysen,	Jas A. Vignaud,
E. Verster,	François Voorla,
Philip Vallerte,	Adolph Wate,
Palme Wagner,	L. A. Wiltz,
Wm. Whan, Suc. de	James Wilson,
Wilkerson & Mosely,	S. E. White,
S. Wagner,	M. A. Zeata & ...
S. Zel & Co.	

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytania et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 13, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 1? rue Perdido.
84 Carondelet et Commune
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne
237 Station de Police, Prison de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et Wiltz.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No ... rue Dauphine.
613 Dauphine et Independance
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Barracks et Dauphine.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE. — PAROISSE D'ORLÉANS.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que le quatrième jour du mois de décembre en l'an du Seigneur mil-huit-cent-quatre vingt dix, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent quinzième.

Pardevant moi, GUSTAVE LE GARDEUR, Jr., notaire, dûment qualifié et assermenté, en et pour les susdites paroisse et ville, où je suis domicilié, et en la présence des témoins ci-après nommés et qui ont signé:

Personnellement sont venues et ont comparu les personnes dont les signatures sont ici apposées, et ont individuellement déclaré que, se prévalant des dispositions de l'Acte No 36, approuvé le 29 juin 1888, ainsi que des lois de cet Etat relatives à l'organisation de Corporations s'occupant de travaux d'amélioration publique et ayant d'autres objets; et étant désireuses d'acquérir, de jouir de et d'exercer tous les droits, profits, privilèges et pouvoirs octroyés par les lois de cet Etat aux dites Corporations, ont consenti et consentent par la présente Charte, consentent et s'engagent de même qu'elles lient les personnes qui pourraient s'associer à elles, à former un corps constitué pour les objets et fins ci-après désignés aux conditions qui suivent qu'elles adoptent comme leur Charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera la

Lafargue Bros. Co., limited,

et son domicile est ici déclaré être établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de la Louisiane, et, sous son nom incorporé, elle aura pouvoir et autorité de le posséder et d'en jouir pendant une période de quatre-vingt dix neuf (99) ans à partir de cette date. Elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivi devant les tribunaux, posséder, recevoir, louer, acheter, transférer aussi bien qu'hypothéquer sous son nom incorporé, tous effets immobiliers ou mobiliers. Elle pourra enfin avoir, jouir de et exercer tous les pouvoirs assurés par les lois de l'Etat à de telles corporations.

ARTICLE II.

Toutes citations ou autres procédures légales seront adressées au Président, ou, en son absence, au Vice-Président, ou en l'absence de ce dernier au Secrétaire Trésorier.

ARTICLE III.

Les objets et fins pour lesquels cette corporation s'organise, et le genre d'affaires qu'elle se propose d'exploiter, sont déclarés être comme suit, savoir: Pour établir et maintenir en la ville de la Nouvelle-Orléans, un emporium qui importera achètera et vendra, recevra en consignation et disposera sur notre marché et les marchés étrangers des articles religieux de toutes descriptions tels que: Livres, fournitures de bureaux, ornements d'église, peintures, gravures, chapelets, médailles, et tous autres articles de religion, papeterie, œuvres littéraires, parfumeries, et tous autres objets de commerce ou d'agrément de tous genres.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette Compagnie est ici fixé à la somme de Soixante-cinq mille dollars ($65 000), divisé en et représenté par six mille cinq cents actions d'une valeur de dix dollars ($10) chacune, payable sur livraison du certificat de l'action. Aucun certificat d'action ne sera émis à moins que l'action ne soit pleinement payée, ou à moins qu'il ne soit émis comme si l'action était intégralement payée pour l'achat d'un objet quelconque ou en reconnaissance de travaux faits pour la Compagnie ou de services à elle rendus. Les actions de cette Compagnie ne peuvent être accessées. La fonds capital de cette Compagnie pourra être réduit ou accru de la façon pourvu dans un acte intitulé: "Un acte pourvoyant à la façon dont les corporations peuvent accroître leurs capitaux et indiquant le mode de mettre à exécution l'article 239 de la Constitution", approuvé le 23 juin 1882.

ARTICLE V.

Les transferts d'actions ne se feront que sur les livres de la compagnie. Aucun transfert ne se fera tant que l'actionnaire se trouvera endetté à la compagnie.

ARTICLE VI.

Un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, dont trois constitueront un quorum, sera revêtu des pouvoirs de cette corporation dont il jouira et qu'il exercera.

Aucun actionnaire ne sera élu directeur s'il ne possède en son propre nom, ou au nom de la raison sociale à laquelle il appartient dix actions au moins du fonds capital de cette compagnie et qu'il ne continue à les posséder pendant tout le temps de son mandat.

Toutes les élections se feront par la voie au scrutin, la première élection aura lieu le troisième mardi de décembre 1893, et ce même jour, plus tard, tous les trois ans. Toutes les élections seront tenues sous la surveillance de trois commissaires nommés par le Conseil de Direction. Avis de l'élection sera publié dans un des journaux quotidiens de la Nlle Orléans une fois par semaine pendant les trente (30) jours qui précèderont ladite élection.

L'actionnaire aura droit, en personne ou par un fondé de pouvoirs, à un vote par action possédée par lui. Une majorité des votes reçus constituera une élection.

Le fait que les directeurs n'auront pas été élus à la date ci dessus indiquée ne dissoudra pas la Compagnie, dans ce cas, les membres de l'ancienne direction resteront en fonction jusqu'à ce qu'il leur ait été donné des successeurs par la voie du scrutin et que le mandat de ceux ci aura été reconnu.

Les vacances qui se produiront dans le Conseil de Direction seront remplies par les directeurs restants.

A sa première réunion, après l'élection, le Conseil de Direction désignera parmi ses propres membres un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et Trésorier. Il nommera aussi tels autres officiers, commis, agents et autres employés qu'il jugera convenable pour gérer les affaires de la compagnie, et fixera les appointements, et pourra les destituer.

Le dernier jour de février 1892 et des années subséquentes, après avoir prélevé sur les recettes de quoi former une réserve dont le chiffre sera fixé par le Conseil de Direction, celui-ci pourra, si l'état des finances le permet, décréter des dividendes payables à partir du 1er jour du mois d'avril suivant.

ARTICLE VII.

Les personnes suivantes sont par les présentes désignées pour former le premier Conseil de Direction; elles conserveront leur mandat jusqu'au troisième mardi de décembre 1893 ou jusqu'à ce qu'il leur ait été donné des successeurs par voie d'élections,

Savoir:

LUDOVIC LAFARGUE.
JOSEPH MARTIN VILLAVASO.
GABRIEL PASCAL.
MAURICE LAFARGUE.
ADOLPHE CHREIBER.

Ledit Ludovic Lafargue sera président, ledit Gabriel Pascal vice-président et ledit Maurice Lafargue secrétaire et trésorier de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Quand cette compagnie sera dissoute, soit par limitation ou pour toute autre cause, la liquidation de ses affaires se fera par trois commissaires qui seront désignés à cet effet par les actionnaires une assemblée générale convoquée dans ce but après trente (30) jours d'avis dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

S'il se produit des vacances parmi ces commissaires, ceux qui seront encore en fonctions les rempliront à une réunion spéciale convoquée dans ce but après quinze (15) jours d'avis dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE IX.

Cette charte (ou acte d'incorporation) peut être modifiée, changée ou amendée, avec l'assentiment des membres présents possédant les trois quarts du stock, ou par leurs fondés de pouvoirs, à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but après trente (30) jours d'avis dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nlle-Orléans.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire de cette Compagnie ne sera tenu à une responsabilité quelconque, pour contrats conclus ou fautes commises, en sus de la balance non payée qu'il devra encore à la Compagnie sur les actions qu'il possède. Aucune informalité d'organisation n'annulera cette charte ni n'engagera la responsabilité d'un actionnaire pour un montant dépassant la balance qu'il doit encore à la Compagnie.

Fait et passé à mon bureau, dans la ville de la Nlle Orléans, au jour, au mois et en l'année précités, en présence de Charles P. Drolla et George Augustin témoins majeurs résident en cette ville, lesquels ont signé avec les dits comparants et moi, notaire, après lecture du tout.

(Original signé) A. SCHRIBER.
G. PASCAL.
J. M. VILLAVASO.
MAURICE LAFARGUE.
L. LAFARGUE.
CHAS P. DROLLA.
GEO. AUGUSTIN.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire.

Moi, soussigné, conservateur des hypothèques, dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'Acte d'Incorporation ci dessus de la "LAFARGUE BROS CO. LIMITED," a été ce jour d'hui enregistré à mon bureau, dans le livre 395, folio 792.

Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1890.
[Sceau]
(Signé) GEO. GUINAULT, R. M.

Copie exacte de l'original enregistré en mon bureau.
Nlle Orléans, 4 décembre 1890.
(Signé) G. LEGARDEUR, Jr., notaire.
9 déc—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32 029—Division B—Brice Sembre vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Brice Sembre soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire, en son bureau, No 128 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 6me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Geo C. Preot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
29 jan—29—18 fév—6 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 32,014 —Gustave Schlesinger (individuellement) et comme membre de la raison sociale Gustave Schlesinger & Co et la dite raison sociale vs leurs créanciers. Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Gustave Schlesinger individuellement et comme membre de la raison sociale de Gustave Schlesinger & Co. et de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; il est de plus ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. Voorhies, notaire, commençant JEUDI, 5 mars 1891, à 11 heures A. M., que F. B Thomas, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 jan—27—18 fév—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,967.—Division B.—D. D. Hackney vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire David D. Hackney soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et tenue pardevant Fred Zengel, notaire, en son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, lundi le 23me jour de février 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. H. Bryant Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 janv—20—fév 7 23

BUREA...

L'Abeille de ...

Bureau...

Entered at the P... Second Class ...

NOUVE...
MARDI, 3 ...

PRIX DE ...

ÉDITION ...
Un an...
Six mois...
Trois mois...
Un mois...
On s'abonne aussi ...

ÉDITION ...
Un an...
Six mois...
Quatre mois...
Trois mois...

Pour les ... Ventes et Locations ... réduit de 10 cts la ...

VENTES ...

Par E. Curtis ... —Un lot de meub... effets mobiliers ... de chirurgie, livr...

Par D. E. M... teurs—Vente d...

Par Henry Ster... No 80 rue du Ca... à crédit. Un beau ... souliers.

Le mouvem... des fer... Unis.

Nous ne connai... classe de citoye... de la part d'au... protection de ... ment, que celle ... des Etats-Unis ... ment, celle qui a ... ces au pays, qu ... grandeur, au ... Nous sommes, ... qui s'étend, de l' ... lantique et le P... entre le Canada ... 65,000,000 d ... notre subsista... trois quarts de ... clair de notre rev... toire que nous ... table; s'il s'est p... d'un magnifique ... nous en sommes ... faire à l'agric... nauts, sans pré... ans, elle a élevé ... de 14,000,000 ... la quantité de ... ment, de 500, ... 2,000,000,000 ... blé, la ... encore. Elle ... 000 d'acres à 3... tion, ce 100,0... de boisseaux.

Il était à ... classe de citoye... toutes, et même ... serait, de la ... protection spéc... octroyé tous les ... avec une démo... la nôtre. C'e... en lieu. Co... populations ... plus qu'elles ... livrée, pieds et ... de la lutte, ... treuse, du faib... vre contre le ... le spéculateur. ... de tirer le mo... qu'une année, ... commencé, et les ... faire, sont ... bénéfice qu'il lu... temps. Elle est ... presque toujours ... guère que ... ne qui puisse... étreintes des ... Encore n'y ... le gain annuel ... mier couvrait ... et lui permet... bien que mal, ... n'en est rien. ... veut jamais, ou ... dre la dette ... traire, tous les ... tain temps, les ... plus à celui qu ... en revient, pr... qui a fait les ... tôt, la terre ... sort que les ré...

Il ne sert de ... un mauvais ... qu'exigent les ... culture ne ... comptant. ... savoir si la ... ne l'est pas. ... assistons, le ... la quasi univer... les agriculteurs ... de l'Ouest con... bien la ... Cela est tell... l'heure qu'il est ... une espèce de ... plus toucher ... acuencer le ... les conditions ... que tout le sol ... subitement ... nos populations ... rir de faim.

A un moment ... abois, ont ... perdus s'ils ne ... une aussi ... sont entendus, ... constitués en ... ces. Ils ont ... dés sur le ... ils se sont ... autres, au lieu ... profit de leurs ... unie pour ... commun, le ... arriver à leur ... plus sûrement, ... politique, afin ... pression ... obtenir ... ble, moins ... chers, les plus ... le mouvement, ... re effervescence ... housibles, on ... ainsi, qu'on ... dans quelques ... Sud, par ... dernières ... grande valeur, ... cères et ont ... toyens, pour ... miers ... être duper trop ... par les rusés du ... moins vrai que ... ain, utile; qu' ... législation, une ... les abus qui ... à la faveur des ... de vue, tout ... qu'il est ... souhaitant que ... opinions ... façon à ne pas ... agitation ... —on ne peut ... prise par les ...

Les dames, ... bles en ... vités à assister ... d'encan du ... 45 rue Royale ... Prochaine vente ... mie A. M.

Les Patronnes ... ment par l'emploi ... Nul remède n'est

Un des ... parlant du ... Ducongé, dit ... meilleur ... prit pour les ...